

N/REF : 18/06/2025 14H03 C:000053 I:02315
V/REF : AC/C21865
V/Email reçu le Mercredi 18/06/2025 a 14H03

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. MLI
IMMEUBLE : RES DU MOULIN -MLI
2 A 12, SQUARE DU PRONT
85, RUE JEAN FRAIX
44400 REZE

Rennes, le 27 Juin 2025

Référence Marché: 024054-PBS-002-Lot6 Loire Atla
LOCALISATION : ALLEE 4 PRONT - AMELEINE VANA 07 80 18 11 89 / 07 80 31 35 87
LOGEMENT N° 019114, PORTE N°9114, 1° ÉTAGE
MOTIF : REMPLACEMENT WC ET JOINT DE PIPE WC VETUSTE
Donneur d'ordre : Mme C. CHOPIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 19/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
FOURNITURE ET POSE PACK WC COMPLET
FOURNITURE ET POSE JOINT PIPE
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 20/06/25 a 09H54 Mme C. CHOPIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL078-FP.Cuvette/réservoir (WC complet)	1	280,00	280,00
TOTAL H.T.				280,00
T.V.A. a 10,00%				28,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>308,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.